



CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES

**CONCLUES ENTRE
LA POLYNESIE FRANCAISE
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

HAUTE PAPENOO

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2024

Sommaire

1 - SYNTHESE	3
1.1 Faits Marquants	4
1.2 Principaux indicateurs	8
1.3 Projets de développement.....	9
2 - PRESENTATION	10
2.1 Les moyens affectés à la concession	11
2.2 Le cadre juridique et contractuel	16
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE	17
3.1 Tarif en vigueur	18
3.2 Production vendue et chiffres d'affaires correspondant.....	19
3.3 Bilan d'exploitation.....	24
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES.....	26
4.1 Principes de la comptabilité appropriée	27
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique	30
4.3 Les comptes de la concession.....	33
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	37
5.1 Variation des immobilisations en concession	38
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public	38
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissement	41
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées	42
5.5 Dépenses de renouvellement.....	43
5.6 Dépenses de 1er établissement.....	46
5.7 Méthode relative aux charges calculées	48
5.8 Indemnités de fin de concession.....	53
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	54

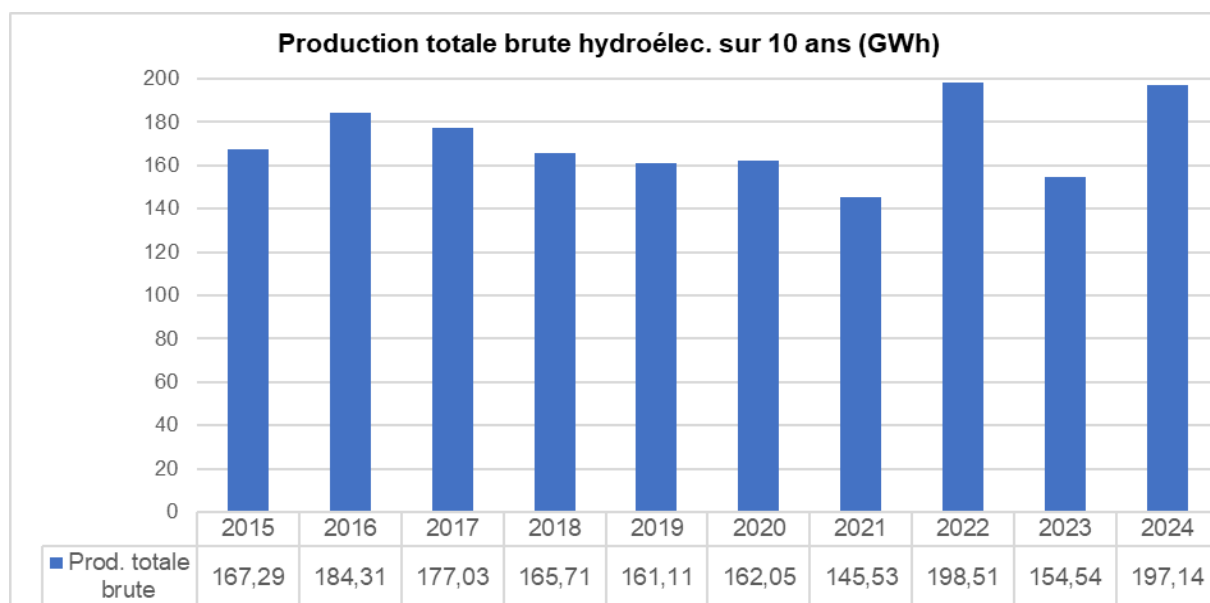
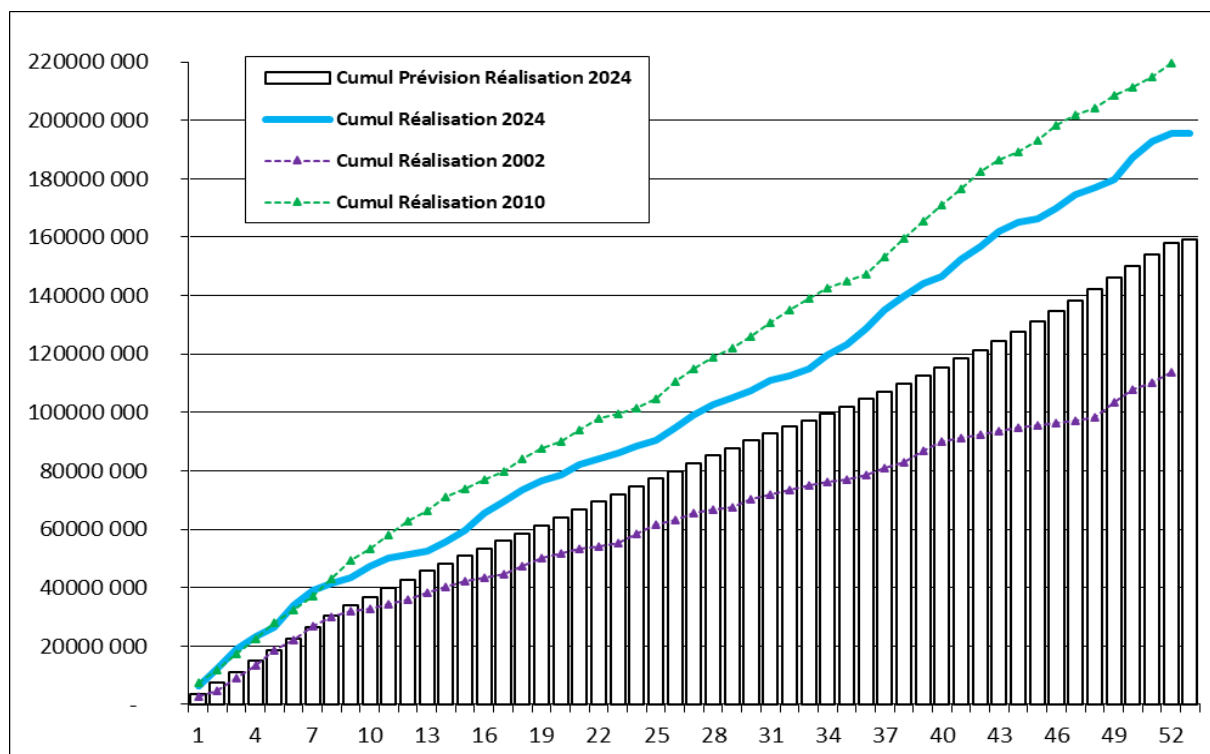
1 - SYNTHESE

- 1.1 Faits Marquants
- 1.2 Principaux indicateurs
- 1.3 Projets de développement

1.1 Faits Marquants

Production hydroélectrique globale annuelle

De façon continue, tout au long de l'année 2024, la production hydroélectrique a été supérieure à la prévision statistique, permettant à MARAMA NUI de réaliser sa 3ème meilleure année de production après 2010 (1ère) et 2022 (2ème).



2024 a ainsi fait l'objet de plusieurs records :

- Record de production à la journée : 1,122 GWh le 11 décembre 2024 (précédent record de 1,121 GWh le 13 décembre 2023).
- Record de production à la semaine : 7,454 GWh la semaine 50 du 9 décembre 2024 (précédent record de 7,256 GWh la semaine 49 du 4 décembre 2023).

Cette performance est le résultat cumulé :

- De la pluviométrie exceptionnelle des mois de janvier, septembre et décembre 2024, condition sine qua non ;
- Du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- De la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- De la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

Enfin, la production hydroélectrique 2024 a permis d'éviter l'importation et la consommation de près de 47000 m3 de gasoil et ainsi le rejet dans l'environnement de plus de 190000 T de CO2.

Evolution globale du placement de l'hydroélectricité

Avec la mise en service des fermes photovoltaïques avec stockage sur le dernier bimestre de l'année 2024, la nouvelle configuration du mix énergétique de l'île de Tahiti entraine inéluctablement une évolution des habitudes de production de MARAMA NUI.

L'hydroélectricité devenant majoritairement une énergie nocturne afin de laisser un maximum de place au photovoltaïque (fatal et stocké) en journée en cas de fort potentiel de ce dernier, ce nouveau placement est incompatible avec les règles actuelles de la PGHM (puissance garantie hydroélectrique modulée) qui devra être supprimée en 2025.

Au vu de l'évolution des besoins du système électrique de Tahiti, MARAMA NUI a alors proposé à son Autorité Concédante une série d'évolutions, dans le but de renforcer la complémentarité entre hydroélectricité et photovoltaïque.

Programme de création de STEP

Comme dans de nombreux systèmes électriques, des surplus d'énergie photovoltaïque vont être disponibles dans les années à venir (le week-end dans un premier temps).

Ces surplus devront être stockés afin de ne pas être perdus, et ainsi de palier à une offre et à une demande souvent en inadéquation dans le temps.

Un programme du type STEP (station de transfert d'énergie par stockage) a été élaboré par MARAMA NUI afin de proposer une solution complémentaire au stockage chimique.

La STEP est une solution de stockage stationnaire hydraulique car elle permet, lors d'un surplus de solaire en journée, de pomper l'eau depuis une retenue de niveau bas pour la remonter via une conduite forcée dans une retenue de niveau haut. L'eau peut ensuite être de nouveau turbinée dans le cadre du processus hydroélectrique la nuit (ou en cas de besoin).

Trois projets de STEP MARAMA NUI seront présentés successivement :

- Baby Step : un démonstrateur de 2 MW dans la vallée de Tita'aviri (mise en service fin 2027).
- Mama Step : une entité de 8 MW en Haute Papeno'o (horizon 2030).
- Big Mama Step : un aménagement de 12 MW sur la zone Vai'iha / Fa'atauti'a (horizon 2035).

Le projet de Baby Step a été lauréat de l'appel à projets 2024 du Fonds de Transition Energétique et pourra de ce fait bénéficier d'une subvention à hauteur de 70% des dépenses. Les études se poursuivent et la mise en service est prévue fin 2027.

Rapport avec l'Autorité Concédante

En vue de la mise à jour des CEP (comptes d'exploitation prévisionnels) des concessions de MARAMA NUI, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et l'entreprise.

Les étapes consistent pour chaque concession à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et de gros entretien jusqu'à la fin de la concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de maintenance des conduites forcées ;
- Les hypothèses de construction du Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Les premières concessions travaillées depuis 2021, et transmises à la Direction Polynésienne de l'Energie, sont celles de Vaite, Vaihiria et Tita'aviri, dont les termes sont à 2035 et 2040.

La revue de l'ensemble des CEP des concessions est prévue courant 2025.

En outre, dans la dynamique de présentation des projets stratégiques à l'étude de MARAMA NUI, l'année 2024 a également été marquée par de nombreuses visites dans nos locaux et sur les sites aménagés par les Institutionnels que sont notamment :

- Le Ministre de l'Economie, du Budget et des Finances, en charge des Energies, et son équipe ;
- La Représentante de la Commission de l'Energie de l'Assemblée de Polynésie, et son équipe.





Fiabilité du réseau de transport

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs événements (black-out, défauts sur le réseau et indisponibilités pour maintenance) sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment, notamment :

- En 2022 : 14 événements et des pertes de production hydroélectrique évaluées à près de 4 millions de Francs ;
- En 2023 : 8 événements dont 2 black-out (l'un total sur l'île de Tahiti, l'autre partiel) et des pertes de production hydroélectrique évaluées à plus de 8 millions de Francs.
- En 2024 : 2 événements et des pertes de production hydroélectrique évaluées à près de 180000 Francs, une amélioration rendue possible par des travaux urgents réalisés par TEP.

MARAMA NUI n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à MARAMA NUI l'écoulement total de sa production.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les vallées 20 kV du Sud, la fiabilité du service reste potentiellement à risque et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique, le tout aggravé par la présence de nouveaux producteurs PV dans la zone. Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

Optimisation de l'alimentation et de la consommation des auxiliaires

MARAMA NUI, en tant que premier producteur d'énergie renouvelable de Polynésie française, souhaite contribuer à la transition énergétique du Pays par des actions complémentaires à son cœur de métier qu'est la production hydroélectrique.

Plusieurs actions sont engagées dans le but d'optimiser l'alimentation et la consommation des auxiliaires de tous les sites.

Ainsi, la première installation photovoltaïque de MARAMA NUI a été mise en service en octobre 2024 en toiture de la centrale Papeno'o 0 (22,8 kWc) afin d'alimenter les auxiliaires de celle-ci via une autoconsommation exclusive. La démarche va se poursuivre en 2025 avec le déploiement d'installations photovoltaïques sur les toitures des centrales Papeno'o 1 et Fa'atauti'a 1, et de l'atelier de Faratea.

Aussi, depuis novembre 2024, des modifications de fonctionnement des bacs hydrauliques régulateurs ou vannes de pied des centrales Vaite 1 et 2, Vaihiria 1, 2 et 3, Fa'atauti'a 2, 3 et 4, Tita'aviri 2, et Maroto, permettent de réduire la consommation énergétique des équipements (pression non maintenue machine en veille).

1.2 Principaux indicateurs

		Haute Papenoo	
		2024	2023
Techniques	Disponibilité des ouvrages	99,79%	99,83%
	Production sortie Transfo.		
	- exercice kWh	70 532 493	60 217 790
	- moyenne historique kWh	60 857 007	60 527 414
	Production vendue		
	- exercice kWh	68 148 602	57 764 335
	- rendement	96,6%	95,9%
Financiers	- contractuelle kWh	58 627 431	58 627 431
	Chiffre d'Affaires Net Energie k XPF	859 722	828 046
	Ecart sur prévisionnel (Art16.2)		
	- valeur du fonds au 31 décembre k XPF	237 708	149 418
	- variation de l'exercice k XPF	88 290	-6 905
	Patrimoine Immobilier k XPF	10 712 829	10 636 705
	Travaux réalisés		
	- Dépenses de renouvellement k XPF	98 088	355 084
	- Dépenses d'améliorant k XPF	0	13 513
	Besoin de renouvellement k XPF	4 157 601	4 255 689
	Fonds de maintenance des conduites forcées		
	- valeur du fonds au 31 décembre k XPF	1 599 285	1 524 996
	- Variation sur l'exercice k XPF	74 289	84 849
Développement durable	Indemnité prévisionnelle de fin de concession k XPF	4 804 169	4 807 933
	Environnement		
	- économie de carburant m3	16 762	14 311
	- réduction de CO2 T	68 191	58 219

1.3 Projets de développement

La concession de Haute Papeno'o, dont la fin contractuelle est fixée à 2045, est porteuse d'un projet de développement des énergies renouvelables, lequel s'inscrit pleinement dans la volonté de transition énergétique du Pays pour la Polynésie française.

Station de transfert d'énergie par pompage Mama Step

Un projet de station de transfert d'énergie par pompage (STEP) est en réflexion. Il pourrait être mis en œuvre à échéance 2030 si le projet Baby Step de Tita'aviri atteignait son objectif (échéance 2027).

Le projet de Haute Papeno'o (Mama Step) valoriserait les bassins de Papeno'o 2 en pompant de l'eau depuis le barrage H à Papeno'o 1. La puissance pompée serait d'environ 8 MW pour une hauteur de chute de 200 m environ.

Cette installation permettrait de consolider le concept de récupération de l'énergie photovoltaïque perdue (le week-end pour l'instant) avec un rendement évalué à 75%.

En journée, lors d'un surplus de solaire, l'eau sera ainsi pompée depuis la retenue de H pour être remontée via la conduite forcée dans les barrages de Papeno'o 2, afin d'être de nouveau turbinée la nuit au niveau de la centrale Papeno'o 2 puis des centrales Papeno'o 1 et Papeno'o 0.

A titre indicatif, ci-dessous le schéma simplifié du fonctionnement de la future Baby Step de Tita'aviri :



2 - PRESENTATION

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats

2.1 Les moyens affectés à la concession

Une équipe engagée

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux cinq vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés, dont 6 femmes.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.



MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé d'environ 40% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui.

Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa'atauti'a (1985), commune de Hitia'a – Hitia'a O Te Ra ;
- Tita'aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno'o (1989), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno'o (1995), commune de Papeno'o – Hitia'a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l'énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita'aviri 1, Papeno'o 1 et Papeno'o 2 Maroto. L'ensemble de ces projets, convenus avec l'autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d'électricité d'origine hydraulique et d'améliorer ainsi la part d'énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l'eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



Une énergie propre, locale et renouvelable

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation d'environ 38.000 m³ de gazole, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère d'environ 155.000 tonnes de CO₂ et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées.

Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes. MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations.

De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.

Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.



MARAMA NUI, un investisseur de premier plan au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité.

Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2040 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 millions de francs par an.



Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :

- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée, pelle araignée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.



2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

La concession de forces hydrauliques de la Haute Papeno'o a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 18 décembre 1989 pour une durée initiale de 46 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2035.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2045), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées. Cet avenant a aussi autorisé la création d'une turbine VLH en sortie de Papeno'o 1, et une turbine au captage Maroto.

La concession de la Haute Papeno'o comprend notamment 2 centrales, dénommées « Papeno'o 1 et 2 », 2 retenues principales, une turbine VLH et depuis fin décembre 2018, une turbine indépendante à la Maroto.

2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE

3.1 Tarif en vigueur

3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

- 3.2.1 Pluviométrie
- 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
- 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
- 3.2.4 Production vendue
- 3.2.5 Chiffre d'affaires

3.3 Bilan d'exploitation

- 3.3.1 Incidents majeurs
- 3.3.2 Réalisations de l'année

3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 200 CM	13,82 F / kWh (spécifique à la concession de la Haute Papenoo)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable.

En 2024, l'entreprise a constaté un avoir de 3,5 MCFP au titre de la concession de Haute Papenoo dans la mesure où le tarif publié était inférieur au tarif contractuel depuis mars 2023.

En 2024, les tarifs contractuels étant supérieurs aux tarifs publiés, la facturation sur l'exercice s'est effectuée au tarif publié.

Date	Evènements	Variations		Tarif contractuel
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			13,82
	Restitution taxe foncière		-0,46	13,36
01/03/2016	Actualisation	0,01		13,37
01/03/2017	Actualisation	0,02		13,39
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,39	13,00
01/03/2018	Actualisation	0,04		13,04
01/12/2018	Mise en service ouvrage Hydromax		0,23	13,27
01/03/2019	Actualisation	-0,02		13,25
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,39	13,64
01/03/2020	Actualisation	0,02		13,66
01/03/2021	Actualisation	0,05		13,71
01/03/2022	Actualisation	0,06		13,77
01/03/2023	Actualisation	0,35		14,12
01/03/2024	Actualisation	0,40		14,52
Total		0,93	-0,23	

Au 31 décembre 2024, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 173 148 038 CFP pour Haute Papenoo. Ces avoirs ont été émis sur le 1^{er} trimestre 2025.

Il est à noter que le prix de vente de l'hydroélectricité intègre 0,39F/kWh correspondant aux pertes de transport.

Actualisation tarifaire

Le tarif contractuel correspond au tarif contractuel N-1 auquel est appliqué la formule de calcul définie dans le contrat avec les indices.

	Forfait 31/12/2022	Forfait 31/12/2023	Variation		
ISC	115,50	124,97	8,19%	108,19%	
ICV	109,20	109,86	0,60%	100,60%	
PSD	115,39	118,37	2,58%	102,58%	
0,5 ICV + 0,5 PSD				101,59%	

F = Fixe (charges calculées)
I = ISC (MO)
P = (0,5 * ICV + 0,5 * PSD) (Autres)

Prix Achat hydro Marama Nui	Tarif au 01/03/2023	F	P	I	Tarif au 01/03/2024	Variation
Haute Papenoo	14,12	0,4378	0,2646	0,2976	14,52	0,40

Article 16.2 alinéa 2

Pour la première fois, l'entreprise a mis en application l'alinéa 2 de l'article 16-2 « Traitement des écarts par rapport au prévisionnel »

« Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes. En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire »

L'impact, au titre de 2024, pour la concession Haute Papenoo est nul.

3.2 Production vendue et chiffres d'affaires correspondant

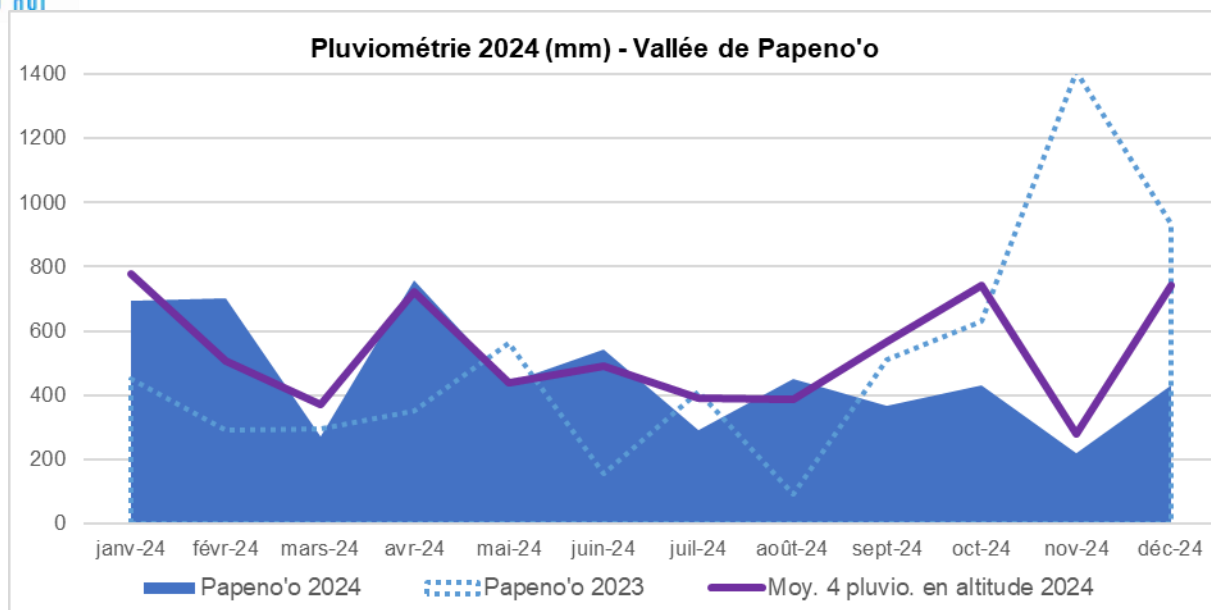
3.2.1 Pluviométrie

En 2024, la pluviométrie en altitude de la vallée de Papenoo a été de 5 595 mm.

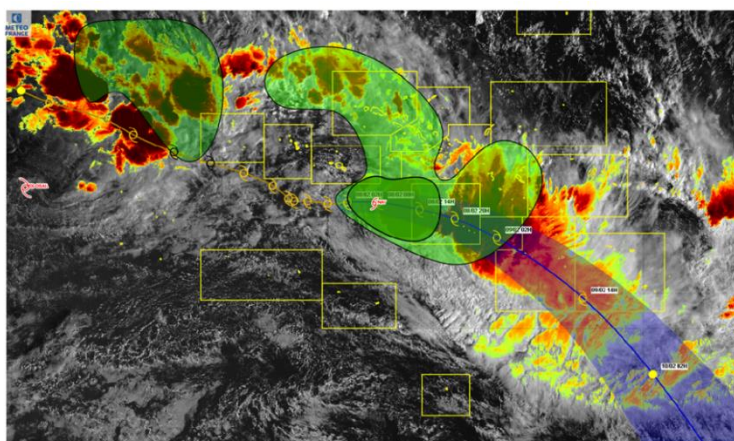
Sur l'année écoulée, la pluviométrie totale de la vallée :

- A été inférieure de 8% à la pluviométrie de l'année précédente, le dernier quadrimestre ayant continuellement cumulé une pluviométrie inférieure à la même période de l'année précédente, particulièrement les mois de novembre et décembre ;
- A été inférieure de 13% à la moyenne annuelle des quatre pluviomètres des vallées équipées.

Pour l'ensemble du parc hydroélectrique de Tahiti, les pluviométries importantes des mois de janvier, avril, octobre et décembre 2024 ont permis de garantir des productions mensuelles nettement supérieures aux prévisionnels mensuels, ainsi qu'une production annuelle supérieure de 24% au prévisionnel annuel.



A noter qu'une dépression tropicale modérée « NAT » a touché l'île de Tahiti au cours de la semaine 6 (à partir du vendredi 2 février).



3.2.2 Disponibilité des ouvrages

En 2024, la disponibilité sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Haute Papeno'o a été très bonne, avec un taux de disponibilité de 99,79% correspondant à moins de 6 jours d'indisponibilité.

	Nb. Déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité
Papeno'o 1T1	1	99,49%
Papeno'o 1T2	0	100%
Papeno'o VLH	0	100%
Papeno'o 2T1	0	100%
Papeno'o 2T2	1	99,88%
Papeno'o 2T3	0	100%
Papeno'o Maroto	3	99,18%
Concession de Haute Papeno'o	5	99,79%
Total MARAMA NUI	20	99,79%



En outre, le parc des turbines de la concession de Haute Papeno'o a été indisponible environ 256 jours (36 semaines) pour diverses interventions programmées, dont :

- 79 jours (11 semaines) pour le renouvellement des roues de la turbine 2 de la centrale Papeno'o 2 ;
- 44 jours (6 semaines) pour le renouvellement du bac hydraulique de la turbine 1 de la centrale Papeno'o 1 ;
- 16 jours (2 semaines) jours pour le renouvellement de la vanne de pied de la turbine 1 de la centrale Papeno'o 1.

3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1994 pour Papenoo 2, 1996 pour Papenoo 1, 2018 pour la VLH de Papenoo 1 et 2019 pour Maroto.

En 2024, avec 70,53 GWh, la production totale de la concession de Haute Papenoo a été supérieure de 16% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1996 (60,86 GWh).

	PAPENOO 1	PAPENOO 2	PAPENOO HAUTE
1981			
1982			
1983			
1984			
1985			
1986			
1987			
1988			
1989			
1990			
1991			
1992			
1993			
1994		29 778 500	
1995		33 671 700	
1996	29 376 100	34 744 300	64 120 400
1997	29 390 200	34 408 300	63 798 500
1998	33 110 500	36 032 900	69 143 400
1999	20 998 500	24 309 700	45 308 200
2000	29 249 700	31 128 900	60 378 600
2001	27 437 700	30 132 400	57 570 100
2002	21 172 500	24 713 100	45 885 600
2003	22 345 020	25 867 720	48 212 740
2004	27 761 120	32 729 860	60 490 980
2005	22 280 160	26 229 690	48 509 850
2006	29 216 870	32 949 730	62 166 600
2007	29 273 190	35 891 600	65 164 790
2008	27 942 530	32 516 270	60 458 800
2009	25 455 316	31 118 286	56 573 602
2010	39 135 480	44 778 390	83 913 870
2011	32 505 337	35 900 000	68 405 337
2012	27 401 546	31 261 393	58 662 939
2013	25 780 471	28 056 421	53 836 892
2014	29 103 011	32 976 969	62 079 980
2015	28 201 136	33 023 762	61 224 898
2016	29 245 466	34 800 511	64 045 977
2017	28 118 492	31 052 649	59 171 141
2018	28 065 030	32 994 698	61 059 728
2019	26 936 150	31 727 809	58 663 959
2020	28 220 940	33 324 204	61 545 144
2021	26 352 850	31 280 087	57 632 937
2022	36 217 200	41 615 196	77 832 396
2023	27 866 590	32 351 200	60 217 790
2024	31 226 590	39 305 903	70 532 493
maxi	39 135 480	44 778 390	83 913 870
mini	20 998 500	24 309 700	45 308 200
moy réelle à 2024	28 254 679	32 602 327	60 857 007
Ecart / Moyenne	11%	21%	16%

3.2.4 Production « vendue »

Après prise en compte des consommations des auxiliaires des centrales et des pertes TEP, la production nette vendue sur l'exercice s'élève à **68 148 602 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2024
Production brute (sortie transfo.)				70 532 493 kWh
- Consommation des auxiliaires				-362 844 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	16 708 029 kWh	21 410 140 kWh	32 051 480 kWh	70 169 649 kWh
Pertes transport supportées MN	-509 960 kWh	-609 348 kWh	-901 739 kWh	-2 021 047 kWh
Production nette vendue	16 198 069 kWh	20 800 792 kWh	31 149 741 kWh	68 148 602 kWh

3.2.5 Chiffre d'affaires

3.2.5.1 Pertes de transport

Les pertes de transport qui selon le code de l'énergie devraient être supportées par le concessionnaire de transport (TEP), le sont toujours par MARAMA NUI même si ces dernières sont forfaitairement répercutées dans les tarifs.

Elles sont mesurées globalement sur le réseau de transport et réparties par concession MARAMA NUI au prorata du nombre de kWh injectés.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pertes transport supportées MN (kwh) - HAUTE PAPENOO	1 622 608	1 783 693	1 758 104	2 295 123	2 095 105	2 021 047

A compter de 2025, en lien avec la mise en service de la première vague de fermes solaires, les pertes de transport ne devront plus être prises en charge par MARAMA NUI.

3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **859 722 384 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2024
Production brute (sortie transfo.)				70 532 493 kWh
- Consommation des auxiliaires				-362 844 kWh
Production nette des consommations des auxiliaires	16 708 029 kWh	21 410 140 kWh	32 051 480 kWh	70 169 649 kWh
Pertes transport supportées MN	-509 960 kWh	-609 348 kWh	-901 739 kWh	-2 021 047 kWh
Production nette vendue	16 198 069 kWh	20 800 792 kWh	31 149 741 kWh	68 148 602 kWh
Production contractuelle (art 16-2)	12 011 818 kWh	21 739 278 kWh	24 876 336 kWh	58 627 431 kWh
Ecart	4 186 251 kWh	-938 486 kWh	6 273 405 kWh	9 521 171 kWh
Dont 66% porté en cpt courant du concédant	2 762 926 kWh	-619 401 kWh	4 140 448 kWh	6 283 973 kWh
Vente à EDT	227 582 869 XPF	288 761 003 XPF	437 653 862 XPF	953 997 734 XPF
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				321 913 XPF
- Indemnisation suite indisponibilité du réseau de transport (à TEP)				0 XPF
- Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025)				-6 436 092 XPF
Chiffre affaires énergie				947 883 555 XPF
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				-88 273 868 XPF
Plafonnement article 16 - AAE EDT				0 XPF
Chiffre affaires Net énergie				859 609 687 XPF
Autres produits annexes				112 697 XPF
Chiffre affaires HAUTE PAPENOO				859 722 384 XPF

3.3 Bilan d'exploitation

3.3.1 Incidents majeurs

Accident du travail

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2024 dans la concession de la Haute Papeno'o.

3.3.2 Réalisations de l'année

L'année 2024 a été marquée par le nombre important de curages réalisés sur les captages de la concession (G, G1, E1, E2, E5, Vaituoru, H1, F, F1, J...), du fait notamment des intempéries du début et de la fin de l'année.

Les crues ont eu pour conséquences une augmentation des interventions correctives sur les soliphants des dégraveurs et les grilles de captage, ainsi qu'une intervention d'amélioration de la temporisation du cycle d'ouverture/fermeture des vannes de vidange des dégraveurs lors d'épisode de forts apports.



Le curage du bassin H à Papeno'o 1 a été réalisé et les paramètres physico-chimiques ont été suivis (résultats conformes). En parallèle, la grille de captage a été contrôlée et a fait l'objet de reprises des barreaux.



Le curage du bassin Vainavenave à Papeno'o 2 a été réalisé et les paramètres physico-chimiques ont été suivis (résultats conformes).



En fin d'année, une intervention corrective de remplacement des roulements 3 et 4 du volant d'inertie de la turbine 2 de la centrale Papeno'o 2 a eu lieu.



Enfin, en lien avec l'état vieillissant du liner ainsi qu'avec le mode d'exploitation du barrage, caractérisé par un marnage plus important, le liner du barrage Tahinu à Papeno'o 2 a fait l'objet de plusieurs interventions correctives du fait d'importantes déchirures.



4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des contrats de délégation
- 4.1.2 La séparation des activités du contrat de délégation
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 La prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge
- 4.1.8 Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par activité
- 4.1.13 Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Les comptes de la concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française.

L'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 a mis à jour et précisé les conditions de présentation des rapports annuels des délégataires.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

4.1 Principes de la comptabilité appropriée

4.1.1 – La séparation des contrats de délégation

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.2 – La séparation des activités du contrat de délégation

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

4.1.3 – Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MARAMA NUI /EDT.

4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

HAUTE PAPENOO		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	-185 558	132 418	-317 976
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	12 019 455	12 019 455	0
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-10 679	3 796 060	-3 806 739
Amortissement des actifs de concession	Exceptionnel	-4 034 135	0	-4 034 135
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	11 458 382	11 458 382	0
Financier	Autres produits et charges financières	-687 802	131 036	-818 838
TOTAL		18 559 663	27 537 351	-8 977 688

4.1.6 – La justification du périmètre de charges

MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

A une écriture de comptabilité générale peuvent être associées une ou plusieurs écritures analytiques qui précisent le(s) centre(s) de coût et le(s) eOTP concernés.

L'eOTP est la combinaison d'un chantier et d'un bien, le bien permettant de préciser « sur quoi » on travaille : tel groupe de puissance d'une centrale de production, tel élément du réseau de distribution, tel barrage, telle agence de clientèle....

L'eOTP permet d'affecter une concession, une activité et un processus à l'écriture. Les centres de coûts permettent de connaître la fonction concernée en cas d'imputation directe. Ils sont aussi le support des imputations indirectes.

4.1.7 – La permanence des méthodes retenues dans la détermination du périmètre de charge

Aucun changement n'a eu lieu sur l'exercice 2024.

4.1.8 – Les principes relatifs à la méthode économique des charges calculées

Le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024 ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

EDT

Libellé	Description	Haute Pape noo
Achat de l'hydroélectricité.	Jusqu'au 1er mars 2016, EDT achetait l'hydroélectricité produite par Marama Nui au tarif unique de 12,06 F/kWh. À partir de cette date, les tarifs ont été révisés et différenciés selon les vallées. Au 31/12/2024, les tarifs par vallées s'élèvent à 10 F pour Vaihira, 12,66 F pour Vaite, 13,65 F pour Titaaviri, 10,10 F pour Faatautia, 14,05 F pour la haute PPNOO et 14,34 F pour la moyenne PPNOO.	953 997 733
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant délégué a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une refacturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	165 147 500
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	6 076 438
Travaux modernisation	Dans le cadre de la convention de gestion déléguée (article 11.1), EDT prévoit de refacturer les travaux de modernisation des infrastructures à Marama Nui. Un taux de marge est alors appliqué, de 10% pour les travaux sous-traités et de 15% pour les travaux réalisés par EDT.	58 767
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution. Facturation sur la base d'un forfait actualisé annuellement	1 729 960
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminée sur la base d'une clé représentative de la consommation de chaque prestation	54 325 501

Les fonctions supports sont intégralement incluses dans les conventions d'exploitation déléguée et prestation administrative conclues entre EDT et MARAMA NUI.

Autres parties liées

Libellé	Description	Haute Pape noo
Polydiesel	Travaux sous-traités: production facturée chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	726 280
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management facturée chantiers par chantiers sur la base de bons de commande	42 349

Les montants sont présentés hors TVA sociale

4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUE DU SERVICE PUBLIC

4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. chapitre :
4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES
4.3.3 Commentaires sur les comptes

4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par activité

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

4.1.13 - Présentation de l'écart entre le revenu autorisé prévisionnel et le chiffre d'affaires réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du chiffre d'affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité en charge du contrôle de la concession des coûts présentés

N/A

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions. L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
A noter que sur 2015, l'affectation des immobilisations concédées aux concessions a été améliorée sur la Papenoo entre la Haute et la Moyenne Papenoo réduisant d'autant le besoin de répartition
 - Avances et acomptes versés
 - Charges constatées d'avance

- au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :



- Stocks et provisions s'y rapportant
- au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
 - Clients et Autres créances

Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
 - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
 - Les provisions pour risques et charges,
 - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
 - au prorata des achats et charges externes pour le poste :
 - Fournisseurs.
 - au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
 - Dettes fiscales et sociales,
 - Autres dettes,
 - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- **Les impôts et taxes** correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- **Les coûts de structure**, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.

Ventilation des charges entre structure et maintenance

La répartition des charges entre les activités de structure et de maintenance s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Achats et charges externes**
La ventilation est déterminée en fonction de la nature du compte comptable utilisé. Chaque compte est préaffecté soit à la structure, soit à la maintenance.

- **Exploitation déléguée**

Pour la part relative à la structure, un pourcentage de temps consacré par la cheffe de service, son adjoint et sa secrétaire est calculé. Ce pourcentage est appliqué à leurs masses salariales respectives. La part restante, calculée par différence, est imputée en maintenance.

- **Amortissements des biens privés de structure**

La ventilation entre structure et maintenance est effectuée au prorata des acquisitions de l'exercice.

- **Provisions :**

Pour la structure, les charges correspondent exclusivement à la dotation (ou reprise) de la PIDR.

Par ailleurs, en fonction de la nature des coûts, les charges indirectes peuvent être réparties selon différentes clés de répartition, notamment :

- au prorata du temps passé ;
 - au prorata de la production moyenne historique de kWh ;
 - au prorata de la valeur brute des immobilisations ;
 - au prorata de la valeur des immobilisations concédées.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
 - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
 - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.

Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

4.3 Les comptes de la concession

4.3.1 Bilan

ACTIF	HAUTE PAPENOO (1&2)	
	2024 Concession	2023 Concession
Immobilisations concédées	10 712 829 475	10 636 704 912
Immobilisations privées	234 527 668	212 300 723
Immobilisations financières	21 833 925	25 731 006
Immobilisations en-cours	197 465 221	250 574 839
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	11 166 656 289	11 125 311 480
Amortissements	-6 150 517 855	-6 009 373 755
Immobilisations concédées (1)	-5 998 498 408	-5 872 617 450
Immobilisations privées	-134 419 948	-119 156 806
Provision dépréciation des immobilisations concédées	-17 599 499	-17 599 499
Immobilisations nettes	5 016 138 434	5 115 937 725
Stock	117 497 413	102 939 250
Provisions de stock	-3 328 664	-5 033 493
Net	114 168 748	97 905 757
Créances clients	189 400 988	315 880 643
Autres créances	22 538 659	69 674 449
Charges constatées d'avance	479 178	440 066
Total créances d'exploitation	212 418 826	385 995 158
Provisions créances		-10 587 176
Créances nettes	212 418 826	375 407 982
Placement et trésorerie		
Disponibilités ou C/C du concessionnaire		
TOTAL ACTIF	5 342 726 008	5 589 251 464

PASSIF	HAUTE PAPENOO (1&2)	
	2024 Concession	2023 Concession
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	160 495 956	203 786 628
Subventions d'investissement		
Capitaux propres	160 495 956	203 786 628
Amort caducité, ATO, PRU	1 471 704 939	1 541 786 129
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	592 235 754	519 138 924
Fonds de maintenance conduites forcées	1 599 285 376	1 524 996 277
Autres provisions pour risques et charges	67 207 449	83 891 444
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	3 890 929 474	3 873 599 402
C/C du concessionnaire (emprunt)	826 896 244	1 209 458 424
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	9 258 895	174 836 378
Fournisseurs	89 860 594	118 111 764
Dettes fiscales et sociales	106 846 909	60 022 782
Autres dettes (3)	418 933 892	153 222 714
PCA		
S/T emprunts et dettes	624 900 290	506 193 638
TOTAL PASSIF	5 342 726 008	5 589 251 464

4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT		HAUTE PAPENOO (1&2)	
		2024 Concession	2023 Concession
CA "net" Energie		859 722 384	828 045 962
	Ventes hydro (à EDT) (4)	953 997 734	812 865 497
	Refacturation Pertes Transport (à TEP)		
	Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (5)	321 913	326 523
	Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (6)		7 948 826
	Avoir sur pertes de production à la suite d'indisponibilités du réseau de transport (Années 2019 à 2025) (7)	-6 436 092	
	Autres produits annexes	112 697	
	Ecart sur prévisionnel (Art.16.2) (8)	-88 273 868	6 905 116
	Plafonnement (Art.16.2 al2) - Avoir à établir (à EDT)		
	Production moyenne (de l'origine à 2023/2024)	60 857 007	60 527 414
	kWh vendus	68 148 602	57 764 335
	CA / kWh vendus	12,62	14,33
Maintenance - Conduite exploitation		-271 637 511	-200 878 043
	Achats et charges externes (9)	-207 695 849	-246 396 377
	Exploitation Déléguée (10)	-159 927 266	-131 203 330
	Production immobilisée	87 791 275	187 601 024
	Provisions risques indemnités fin de concession	-304 188	
	Provision pour risques et charges		
	Provision Stock & créances	12 019 455	-6 715 287
	Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-3 324 701	-3 918 976
	Exceptionnel	-10 679	-221 242
	Autres produits et charges	-185 558	-23 856
Amortissement des actifs de concession		-197 679 774	-206 752 735
	AT, Caducité, PR		
	Amortissement biens existants	-135 085 107	-133 276 605
	Dot. passif de renouvellement	-45 553 341	-45 949 916
	Amortissement améliorant	-12 758 860	-12 758 860
	Reprise lissée caducité	70 081 188	70 081 188
	Reprise sur travaux de renouvellement		
	Dot. Provision pour dépréciation actif immobilisé		
	Dot. fonds conduites forcées	-87 370 496	-87 370 496
	Reprise sur travaux conduites forcées	13 081 397	2 521 954
	Exceptionnel	-74 555	
Impôts et taxes		-12 581 914	-18 093 272
	Patente	-23 954 254	-25 603 344
	Autres	-86 042	-3 845 978
	Provision (11)	11 458 382	11 356 050
	Exceptionnel		
Structure		-87 340 820	-52 473 106
	Achats et charges externes (12)	-72 877 406	-42 394 947
	Exploitation Déléguée	-11 296 672	-11 027 072
	Amortissement des biens privés de structure	-8 660 208	-4 605 229
	Provisions	5 493 465	5 554 142
	Autres produits et charges		
	Exceptionnel		
Financier		-52 272 212	-46 606 915
	Intérêts sur emprunt bancaire		
	Autres produits et charges financières	-687 802	-436 975
	Rémunération C/C du concessionnaire	-51 584 410	-46 169 940
Résultat avant impôt		238 210 152	303 241 891
	Impôt sur les sociétés	-77 714 196	-99 455 263
Résultat net - concessions		160 495 956	203 786 628

4.3.3 Commentaires sur les comptes

Bilan

1 Amortissements – Immobilisations concédées

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

3 Cette rubrique intègre la mise en réserve au titre de l'article 16.2, doté sur l'exercice à hauteur de 88,3 M CFP. Le solde du compte s'établit à 238 MCFP.

Compte de résultat

4 Le chiffre d'affaires énergie augmente significativement de 141 MCFP par rapport à 2023 en raison de la hausse de la production d'hydroélectricité en volume de 10,3 GWhs.

5 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

6 Le 29 mai 2019, MARAMA NUI et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

7 En raison d'un accord avec la TEP, un avoir a été émis concernant les pertes de production subies par MARAMA NUI en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport. Cet avoir couvre la période de 2019 à 2025.

8 Suite à la hausse de la pluviométrie, l'année se solde par une mise en réserve en vertu de l'article 16.2 de 88,3 MCFP. En 2023, a contrario, la concession a bénéficié du fonds à hauteur de 6,9 MCFP.

9 Les AC/ACE intègrent les charges courantes d'exploitation, les charges liées aux conduites forcées (compensées par la reprise sur travaux correspondante) ainsi que les autres charges de renouvellement, neutralisées par la production immobilisée. L'analyse de ces charges doit donc être réalisée en lien avec la production immobilisée et la reprise sur travaux conduites forcées.

10 L'exploitation déléguée est répartie entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La quotité de temps allouée à la concession de la Haute Papenoo est passée de 30% en 2023 à 37% en 2024, ce qui explique la hausse observée.

11 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 MCFP pour MARAMA NUI dont 11,3 MCFP pour la vallée de la Haute Papenoo. Une provision pour risque avait été constituée sur plusieurs années. Depuis l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2023	+	-	2024
2017	0			0
2018	0			0
2019	0			0
2020	38 024 467		38 024 467	0
2021	37 469 307			37 469 307
2022	44 536 806			44 536 806
TOTAL	120 030 580	0	38 024 467	82 006 113

12 Les achats et charges externes liés à la structure correspondent principalement à des coûts indirects, répartis entre les concessions au prorata du temps consacré à chacune. La part de temps allouée à la concession de Haute Papenoo est passée de 30% en 2023 à 37% en 2024, ce qui explique l'augmentation observée sur cette période.

Au 31/12/2024, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.

Aucun autre élément non récurrent n'est présent dans les comptes arrêtés au 31/12/2024.

4.3.4 Tableau de passage

	HAUTE PAPENOO	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat avant IS - RAD	238 210 152	262 403 290	500 613 442
Retraitements concession	2 244 097	47 670 452	49 914 549
Charges lissées - RAD	123 316 120	141 841 668	265 157 788
Charges lissées sociales	-114 868 458	-96 704 223	-211 572 681
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	51 584 410	74 886 523	126 470 933
Rémunération C/C du concessionnaire social	-57 787 975	-72 353 516	-130 141 491
Hors concession - RAD		166 442 195	166 442 195
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD		-126 470 933	-126 470 933
Rémunération C/C du concessionnaire social		130 141 491	130 141 491
Hors concession - PCG		170 112 753	170 112 753
Résultat avant IS - PCG	240 454 249	480 186 495	720 640 744

	HAUTE PAPENOO	Autres concessions	Toutes concessions
Résultat net - RAD	160 495 956	165 320 023	325 815 979
Déficits reportables sur concessions déficitaires		13 508 154	13 508 154
Reprise de report déficitaire antérieur		-2 531 535	-2 531 535
Retraitements concession avant IS	2 244 097	47 670 452	49 914 549
IS PCG	-76 382 906	-109 474 914	-185 857 820
Neutralisation IS RAD	77 714 196	97 083 267	174 797 463
Hors concession - RAD		169 712 659	169 712 659
Retraitements Hors concession		3 670 558	3 670 558
IS PCG		4 113 128	4 113 128
Neutralisation IS RAD		-3 270 464	-3 270 464
Hors concession - PCG		174 225 881	174 225 881
Résultat net - PCG	164 071 343	385 801 329	549 872 672

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

5.1 Variation des immobilisations en concession

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcées

5.5 Dépenses de renouvellement

5.5.1 Le besoin de renouvellement

5.5.2 Le réalisé de l'année

5.5.3 Le plan de renouvellement

5.5.4 La dotation de l'exercice

5.6 Dépenses de 1^{er} établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

5.7 Méthode lissée des charges calculées

5.8 Indemnité de fin de concession

5.1 Variation des immobilisations en concession

2023	Acquisition		Cession	2024
	améliorant	renouvellement		
10 636 704 912	-	98 087 572	- 21 963 009	10 712 829 475

APPENDICE	203 661 992	-	-	-	203 661 992
BATIMENT	639 285 484	-	-	-	639 285 484
CONDUITE	3 857 762 583	-	-	-	3 857 762 583
ELEC DE COMMANDE	114 073 805	-	-	-	114 073 805
ELEC DE PUISSANCE	351 001 532	-	-	-	351 001 532
ELECTRONIQUE	45 818 665	-	-	-	45 818 665
ETANCHEITE	149 689 000	-	-	-	149 689 000
GROS ŒUVRE	3 193 301 780	-	-	-	3 193 301 780
PIECES SECURITE	55 602 112	-	-	-	55 602 112
PISTE	1 009 729 790	-	-	-	1 009 729 790
PONT	284 705 944	-	98 087 572	- 21 963 009	360 830 507
RESEAUX	55 982 777	-	-	-	55 982 777
TURBINE	676 089 448	-	-	-	676 089 448
	10 636 704 912	-	98 087 572	- 21 963 009	10 712 829 475

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, dans l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

Site	Famille	Sous famille	N° immo SAP	Améliorant	Renouv ^{ent}	TOTAL Concession	IFC
CHTPA1	PONT	Pont partie béton	400000000556		63 066 480	63 066 480	29 025 257
CHTPA1	PONT	Pont partie métallique	400000000557		35 021 092	35 021 092	4 775 080
Total				-	98 087 572	98 087 572	33 800 337

5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

Famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
APPENDICE	GRILLE CAPTAGE G PAP 1 CENTRALE PAPENOO 1	01.10.2017	6 299 180	-2 283 541	4 015 639	-
APPENDICE	HYDRAULIQUE, AIR COMPRIME HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	2 422 158	-1 771 662	650 496	-
APPENDICE	PAP PROT CATHODIQUE PAPENOO PROT CATHODIQUE	01.01.2003	12 557 935	-11 249 461	1 308 474	-
APPENDICE	COANDA I PAPENOO 1 PAPENOO CAPTAGE	01.11.2009	5 696 088	-3 957 909	1 738 179	-
APPENDICE	COANDA J PAPENOO 1 PAPENOO CAPTAGE	23.12.2010	10 374 514	-6 722 919	3 651 595	-
APPENDICE	GRILLE COANDA G1 PAPENOO CENTRALE 1	01.06.2015	2 823 765	-1 353 182	1 470 583	-
APPENDICE	VANNE CAPTAGE G PAPENOO1 PAPENOO 1	01.11.2016	4 738 434	-1 934 877	2 803 557	-
APPENDICE	VANNE CAPTAGE MAROTO PAP1 MAROTO PAPENOO 1	01.11.2016	4 648 435	-1 898 127	2 750 308	-
APPENDICE	VANNE DE PIED PAPENOO GR2 CENTRALE PAPENOO 1	01.01.2020	17 219 478	-4 304 870	12 914 608	-
APPENDICE	VANNE DE VIDANGE H PAP 1 CENTRALE PAPENOO 1	02.01.2020	14 054 389	-3 511 648	10 542 741	-
APPENDICE	GRILLE CAPTAGE VAITAMANU CENTRALE PAPENOO 2	15.12.2017	12 437 933	-4 381 095	8 056 838	-
APPENDICE	GRILLE VAINA VENA VE PAPENOO CENTRALE 2	01.04.2013	25 279 599	-14 853 286	10 426 313	-
APPENDICE	MODIF° CAPTAGE PAPENOO 2 +GRILLE COANDA H2	01.06.2014	2 460 000	-1 301 873	1 158 127	-
APPENDICE	MODIF°CAPTAGE PAPENOO 2 +GRILLE COANDA E1	01.06.2014	2 340 000	-1 238 367	1 101 633	-
APPENDICE	PAP VANNE VIDANGE VAITAPA A CENTRALE PAPENOO 2	01.04.2019	6 681 018	-1 920 933	4 760 085	-
APPENDICE	RENV VANNES TAHINU PAP2 CENTRALE PAPENOO 2	01.12.2018	20 807 291	-6 329 094	14 478 197	-
APPENDICE	VANNE VAINA VENA VE PAP 2 PAPENOO 2 CENTRALE	01.04.2016	25 726 745	-11 256 115	14 470 630	-
APPENDICE	VANNE VAITAMANU PAPENOO 2 PAPENOO CENTRALE 2	01.12.2014	4 625 997	-2 332 443	2 293 554	-
APPENDICE	VANNE VIDANGE TAHINU PAPENNO CENTRALE 2	01.07.2015	22 469 033	-10 674 023	11 795 010	-
APPENDICE			203 661 992	-93 275 425	110 386 567	0
BATIMENT	ARMATURE RENOV BATIMENT CENTRALE PAPENOO 1	28.12.2018	12 192 760	-1 831 034	10 361 726	3 959 935
BATIMENT	PAP AUTRES C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	7 549 295	-7 549 295	0	-
BATIMENT	ESCALIERS,REMBARDES PAP1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	106 332	-38 887	67 445	-
BATIMENT	GC RENOVATION BATIMENT CENTRALE PAPENOO 1	28.12.2018	11 384 915	-1 139 813	10 245 102	6 260 015
BATIMENT	GENIE CIVIL CENTRALE PAP1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	36 826 902	-4 488 161	32 338 741	19 449 444
BATIMENT	PAP GENIE CIVIL C1 CLOTURE+PORTAIL PAPENOO 1	18.12.2013	4 610 171	-1 271 980	3 338 191	917 932
BATIMENT	PAP GENIE CIVIL C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	181 763 784	-132 865 101	48 898 683	-
BATIMENT	RENOV TOITURE CENTRALE PA PENOO 1	28.12.2018	38 736 530	-11 637 736	27 098 794	-
BATIMENT	PAP ARMATURE MAROTO HYDRO MAX PAPENOO 2	01.01.2019	7 763 794	-1 164 258	6 599 536	2 523 632
BATIMENT	ESCALIERS BALUSTRADE PAP2 RENOVAT°TOITURE PAP2	02.11.2016	848 834	-346 494	502 340	-
BATIMENT	GENIE CIVIL CENTRALE PAP2 RENOVAT TOITURE PAP2	02.11.2016	4 261 380	-579 704	3 681 676	2 190 289
BATIMENT	PAP GC HYDROMAX MAROTO PAPENOO 2	01.01.2019	26 328 377	-2 632 132	23 696 245	14 481 508
BATIMENT	PAP GENIE CIVIL C2 PAPENOO CENTRALE 2	01.01.1994	256 906 264	-200 745 387	56 160 877	-
BATIMENT	PAP PORTES,FENETRES,VANTE LLERIE HYDRO MAROTO PAP	01.01.2019	197 908	-59 371	138 537	-
BATIMENT	PAP TOITURE MAROTO HYDROM AX PAPENOO 2	01.01.2019	5 863 000	-1 758 900	4 104 100	-
BATIMENT	RENOVAT° TOITURE PAP2 CENTRALE PAPENOO 2	02.11.2016	43 945 238	-17 938 359	26 006 879	-
BATIMENT			639 285 484	-386 046 612	253 238 872	49 782 755
CONDUITE	PAP CANAL D'AMENE PAP CANAL D'AMENE	01.09.2005	46 184 007	-22 323 199	23 860 808	-
CONDUITE	PAP CONDUITES C1 PAPENOO CONDUITE	01.01.1996	2 332 031 140	-1 445 120 444	886 910 696	388 725 063
CONDUITE	PAP CONDUITES C2 PAPENOO CONDUITE	01.01.1994	1 475 381 018	-975 589 622	499 791 396	196 784 792
CONDUITE	PAP CONDUITES MAROTO HYDR OMAX PAPENOO 2	01.01.2019	4 166 418	-416 530	3 749 888	2 291 672
CONDUITE			3 857 762 583	-2 443 449 795	1 414 312 788	587 801 527
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP1T1 CENTRALE PAPENOO 1 T1	01.01.1996	7 306 329	-7 306 329	0	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP1T2 CENTRALE PAPENOO 1 T2	15.11.2015	7 868 793	-2 873 116	4 995 677	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATISME PAP1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	4 036 930	-1 181 045	2 855 885	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP1 T1 CENTRALE PAPENOO 1 T1	01.01.1996	2 283 228	-2 283 228	0	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP1 T2 CENTRALE PAPENOO 1 T2	15.11.2015	1 691 455	-1 544 362	147 093	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAPENOO 1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	1 614 772	-1 181 107	433 665	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAG PAP1 T1 CENTRALE PAPENOO 1 T1	01.01.1996	4 566 456	-4 566 456	0	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAG PAP1 T2 CENTRALE PAPENOO 1 T2	01.01.1996	4 566 456	-4 566 456	0	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAGE PAPENOO 1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	2 403 166	-703 072	1 700 094	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP1 T1 CENTRALE PAPENOO 1 T1	01.01.1996	1 826 582	-1 826 582	0	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP1 T2 CENTRALE PAPENOO 1 T2	15.11.2015	1 702 189	-1 554 163	148 026	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTIONS PAPENOO 1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	817 446	-597 912	219 534	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP1T1 CENTRALE PAPENOO 1 T1	01.09.2020	1 488 596	-644 988	843 608	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP1T2 CENTRALE PAPENOO 1 T2	01.09.2020	1 307 266	-566 419	740 847	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP1T1 CENTRALE PAPENOO 1 T1	01.01.1996	5 479 747	-5 479 747	0	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP1T2 CENTRALE PAPENOO 1 T2	16.06.2021	8 769 196	-3 105 922	5 663 274	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP2T1 CENTRALE PAPENOO 2 T1	01.01.1994	4 746 102	-4 746 102	0	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATIS. PAP2T2 CENTRALE PAPENOO 2 T2	01.01.1994	4 746 102	-4 746 102	0	-
ELEC DE COMMANDE	ARMOIRE AUTOMATISME P2T3 PAPENOO CENTRALE 2 T3	01.06.2014	5 833 454	-2 469 656	3 363 798	-
ELEC DE COMMANDE	PAP ARMOIRE AUTOMATISME MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	6 061 772	-1 454 826	4 606 946	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP2 T1 CENTRALE PAPENOO 2 T1	01.01.1994	1 483 157	-1 483 157	0	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP2 T2 CENTRALE PAPENOO 2 T2	01.01.1994	1 483 157	-1 483 157	0	-
ELEC DE COMMANDE	AUTOMATE PAP2 T3 CENTRALE PAPENOO 2 T3	01.01.1994	1 483 157	-1 483 157	0	-
ELEC DE COMMANDE	PAP AUTOMATE MAROTO HYDRO MAX CENTRALE PAPENOO 2	01.01.2019	1 146 925	-688 155	458 770	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAG PAP2 T1 CENTRALE PAPENOO 2 T1	01.01.1994	2 966 314	-2 966 314	0	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAG PAP2 T2 CENTRALE PAPENOO 2 T2	01.01.1994	2 966 314	-2 966 314	0	-
ELEC DE COMMANDE	CABLAG PAP2 T3 CENTRALE PAPENOO 2 T3	01.01.1994	2 966 314	-2 966 314	0	-
ELEC DE COMMANDE	PAP CABLAGES MAROTO HYDRO MAX PAPENOO 2	01.01.2019	1 761 300	-422 712	1 338 588	-
ELEC DE COMMANDE	PAP PROTECTIONS MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	466 130	-279 678	186 452	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP2 T1 CENTRALE PAPENOO 2 T1	01.01.1994	1 186 525	-1 186 525	0	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP2 T2 CENTRALE PAPENOO 2 T2	01.01.1994	1 186 525	-1 186 525	0	-
ELEC DE COMMANDE	PROTECTION PAP2 T3 CENTRALE PAPENOO 2 T3	01.01.1994	1 186 525	-1 186 525	0	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP2T1 CENTRALE PAPENOO 2 T1	01.10.2020	1 247 401	-530 123	717 278	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP2T2 CENTRALE PAPENOO 2 T2	01.10.2020	1 704 629	-724 438	980 191	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR TENSION PAP2T3 CENTRALE PAPENOO 2 T3	01.10.2020	1 044 664	-443 963	600 701	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP2T1 CENTRALE PAPENOO 2 T1	01.01.1994	3 559 577	-3 559 577	0	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP2T2 CENTRALE PAPENOO 2 T2	01.01.1994	3 559 577	-3 559 577	0	-
ELEC DE COMMANDE	REGULATEUR VITESSE PAP2T3 CENTRALE PAPENOO 2 T3	01.01.1994	3 559 577	-3 559 577	0	-
ELEC DE COMMANDE			114 073 805	-84 073 378	30 000 427	0

Famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
ELEC DE PUISSANCE	ALTERNATEUR BT PAPERNOO 1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	27 451 121	-13 385 410	14 065 711	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	43 792 333	-43 792 333	0	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	43 792 333	-43 792 333	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE AUXILIAIRE PAP 1 CENTRALE PAPERNOO 1	01.08.2017	10 487 290	-3 111 338	7 375 952	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP1 T1 CENTRALE PAPERNOO 1 T1	01.01.1996	9 132 911	-9 132 911	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP1 T2 CENTRALE PAPERNOO 1 T2	01.01.1996	9 132 911	-9 132 911	0	-
ELEC DE PUISSANCE	CONVERTISSEUR PUISSANCE HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	6 459 087	-4 724 430	1 734 657	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	760 213	-555 698	204 515	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	611 878	-447 270	164 608	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	611 878	-447 270	164 608	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSFORMATEUR C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	6 872 243	-5 023 452	1 848 791	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSFORMATEUR C1 PAPERNOO CENTRALE 1	01.01.1996	6 872 243	-5 023 452	1 848 791	-
ELEC DE PUISSANCE	TRANSFORMATEUR PAPERNOO 1 HYDROMAX VLH PAP 1	08.09.2017	1 532 463	-280 148	1 252 315	447 781
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	42 507 544	-42 507 544	0	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	42 507 544	-42 507 544	0	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	42 507 544	-42 507 544	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE AUXILIAIRE PAP 2 PAPERNOO 2 CENTRALE	01.08.2016	5 648 551	-1 901 741	3 746 810	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP2 T1 CENTRALE PAPERNOO 2 T1	01.01.1994	4 073 747	-4 073 747	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP2 T2 CENTRALE PAPERNOO 2 T2	01.01.1994	3 919 009	-3 919 009	0	-
ELEC DE PUISSANCE	ARMOIRE PUISSANCE PAP2 T3 CENTRALE PAPERNOO 2 T3	01.01.1994	3 826 151	-3 826 151	0	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP ARMOIRE PUISSANCE MAROTO HYDROMAX PAPERNOO 2	01.01.2019	1 106 247	-265 500	840 747	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP GENERATRICE BT MAROTO HYDROMAX PAPERNOO 2	01.01.2019	4 056 608	-1 622 644	2 433 964	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	737 909	-576 596	161 313	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	593 926	-464 093	129 833	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSF AUX C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	593 926	-464 093	129 833	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSFORMATEUR C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	7 253 806	-5 668 088	1 585 718	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSFORMATEUR C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	7 253 806	-5 668 088	1 585 718	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP TRANSFORMATEUR C2 PAPERNOO CENTRALE 2	01.01.1994	7 253 806	-5 668 088	1 585 718	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP RNV DISJONCTEUR DE COUPLAGE P2T1 PAPERNOO 2	31.12.2023	2 817 691	-112 708	2 704 983	103 685
ELEC DE PUISSANCE	PAP RNV DISJONCTEUR DE COUPLAGE P2T2 PAPERNOO 2	31.12.2023	3 050 625	-122 025	2 928 600	107 913
ELEC DE PUISSANCE	PAP RNV DISJONCTEUR DE COUPLAGE P2T3 PAPERNOO 2	31.12.2023	3 190 262	-127 610	3 062 652	110 057
ELEC DE PUISSANCE			351 001 532	-301 315 862	49 685 670	769 436
ELECTRONIQUE	FAISCEAU HERTZIEEN PAPERNOO	17.03.2014	45 818 665	-45 818 665	0	-
ELECTRONIQUE			45 818 665	-45 818 665	0	0
ETANCHEITE	PAP VAITUORU GEOMEMBRANES PAP VAITUORU GEOMEMBRANE	01.09.2005	38 640 484	-37 365 746	1 274 738	-
ETANCHEITE	PAP ETANCHEITE TAHINU PAPERNOO ETANCHEITE	01.01.1994	81 993 694	-81 993 694	0	-
ETANCHEITE	PAP ETANCHEITE VAINA VENA V PAPERNOO ETANCHEITE	01.01.1994	29 054 822	-29 054 822	0	-
ETANCHEITE			149 689 000	-148 414 262	1 274 738	0
GROS ŒUVRE	HT PAPERNOO CAPTAGE PAPERNOO CAPTAGE	01.01.1994	2 848 272 437	-1 358 703 027	1 489 569 410	569 750 466
GROS ŒUVRE	MODIF° CAPTAGE PAPERNOO 1 +GRILLE COANDA H1	01.06.2014	2 035 000	-1 076 956	958 044	-
GROS ŒUVRE	REHAB BARRAGE VAITUORU P1 MOE-GC-TERRASSEMENT	01.05.2020	86 203 576	-6 187 191	80 016 385	52 162 949
GROS ŒUVRE	PAP VAITUORU GROS ŒUVRE PAP VAITUORU GROS ŒUVRE	01.09.2005	37 503 199	-18 127 303	19 375 896	-
GROS ŒUVRE	AMENAGEMENT CAPTAGE E5 CENTRALE PAPERNOO 2	04.03.2012	7 600 000	-1 499 612	6 100 388	3 644 901
GROS ŒUVRE	PAP ETANCHEITE TAHINU PAPERNOO ETANCHEITE	01.01.2007	20 538 870	-9 241 670	11 297 200	514 526
GROS ŒUVRE	REHAB BARRAGE VAINA VENA VE LOT GENIE CIVIL	01.01.2022	78 268 017	-5 866 840	72 401 177	31 312 564
GROS ŒUVRE	REHAB BARRAGE VAINA VENA VE TERRASSEMENT	01.01.2022	29 482 968	-2 209 994	27 272 974	11 795 205
GROS ŒUVRE	PAP BARRAGE/CAPTAGE 2 CENTRALE PAPERNOO 2	01.08.2019	30 207 502	-8 181 656	22 025 846	-
GROS ŒUVRE	PAP REHAB VAINA VENA VE-MOE-ETANCHEITE GROS ŒUVRE	31.07.2023	30 029 890	-1 065 444	28 964 446	12 762 189
GROS ŒUVRE	PAP REHAB BARRAGE TAHINU - ETANCHEITE GROS ŒUVRE	31.12.2023	23 160 321	-579 008	22 581 313	7 526 708
GROS ŒUVRE			3 193 301 780	-1 412 738 701	1 780 563 079	689 469 508
PIECES SECURITE	PCE SECU 00573 TRANSFO HT 20KV/5KV 4,5MVA PAP 1	01.01.2012	4 885 566	-2 646 517	2 239 049	-
PIECES SECURITE	PCE SECU 00578 ALTERNAT. 5KV-5000KVA-ALPC800 PAP 1	01.01.2012	17 247 156	-9 342 816	7 904 340	-
PIECES SECURITE	PCE SECU 00652 ALTERNAT. 5KV-5000KVA-HSG900 PAP 2	01.01.2012	27 331 123	-16 151 450	11 179 673	-
PIECES SECURITE	PCE SECU 01253 ROUE P1 PAPERNOO 1	01.01.2012	6 138 267	-3 325 109	2 813 158	-
PIECES SECURITE			55 602 112	-31 465 892	24 136 220	0
PISTE	HP PAPERNOO PISTE PISTE PAPERNOO	01.01.1994	942 092 230	-449 403 488	492 688 742	188 450 192
PISTE	PAPERNOO PISTE MAROTO PISTE RELAIS MAROTO	31.12.2007	67 637 560	-17 702 656	49 934 904	28 095 427
PISTE			1 009 729 790	-467 106 144	542 623 646	216 545 619
PONT	MP PONT COTE 45 BETON PARTIE PAPERNOO	01.01.1997	46 182 810	-27 107 133	19 075 677	-
PONT	MP PONT VAITAMAU BETON PARTIE PAPERNOO	01.01.1994	0	0	0	-
PONT	HP PONT VAITUORU METALLIQUE PARTIE PAPERNOO	01.01.1994	30 548 382	-30 548 382	0	-
PONT	MP PONT COTE 45 METAL PARTIE PAPERNOO	01.01.1997	46 182 810	-46 182 810	0	-
PONT	MP PONT VAITAMAU METAL LIQUE PARTIE PAPERNOO	01.01.1994	0	0	0	-
PONT	PONT GUE TAHINU BETON PAPERNOO 2	01.09.2017	24 234 222	-4 441 969	19 792 253	7 069 559
PONT	PONT GUE VAI ARUHU PAP 2 BETON PAPERNOO 2	23.04.2021	31 987 202	-2 948 861	29 038 341	12 243 151
PONT	PONT VAITAPAA HP BETON PARTIE PAPERNOO 2	01.11.2014	13 754 725	-3 675 625	10 079 100	3 038 090
PONT	MP PONT VAINA VENA VE METAL LIQUE PARTIE PAPERNOO	01.01.1997	10 897 367	-10 897 367	0	-
PONT	PONT GUE TAHINU METAL PAPERNOO 2	01.09.2017	21 373 608	-6 269 669	15 103 939	-
PONT	PONT GUE VAI ARUHU PAP 2 METALLIQUE PAPERNOO 2	23.04.2021	21 417 152	-3 159 124	18 258 028	265 046
PONT	PONT VAITAPAA HP METAL PARTIE PAPERNOO 2	01.11.2014	16 164 657	-6 573 871	9 590 786	-
PONT	HPOG- RNV PONT GUE DES CHASSEURS/PUFAU BETON	31.08.2024	63 066 480	-526 994	62 539 486	29 025 257
PONT	HPOG- RNV PONT GUE DES CHASSEURS/PUFAU METALLIQUE	31.08.2024	35 021 092	-468 227	34 552 865	4 775 080
PONT			360 830 507	-142 800 032	218 030 475	56 416 183
RESEAUX	PAP RNV CABLE TELECOMMANDE P2 - TAHINU/MAROTO	31.12.2023	55 982 777	-2 239 311	53 743 466	4 469 548
RESEAUX			55 982 777	-2 239 311	53 743 466	4 469 548

Famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort.	VNC	IFC
ELEC DE PUISSANCE	ALTERNATEUR BT PAPENOO 1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	27 451 121	-13 385 410	14 065 711	-
ELEC DE PUISSANCE	PAP ALTERNATEUR C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	43 792 333	-43 792 333	0	-
TURBINE	PAP TURBINE 1 C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	76 101 257	-55 628 249	20 473 008	-
TURBINE	PAP TURBINE 2 C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	76 101 257	-55 628 249	20 473 008	-
TURBINE	DISTRIBUTEUR TURBINE PAP1 HYDROMAX VLH PAP1	08.09.2017	12 110 789	-4 428 945	7 681 844	-
TURBINE	PAP ROUE 1 C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	10 594 774	-10 594 774	0	-
TURBINE	PAP ROUE 2 C1 PAPENOO CENTRALE 1	01.01.1996	10 594 774	-10 594 774	0	-
TURBINE	ROUE TURBINE PAPENOO 1 HYDROMAX VLH PAP 1	08.09.2017	24 221 578	-8 857 891	15 363 687	-
TURBINE	PAP BACHE TURBINE MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	13 392 273	-2 008 304	11 383 969	4 353 176
TURBINE	PAP TURBINE 1 C2 PAPENOO CENTRALE 2	01.01.1994	42 118 503	-31 456 643	10 661 860	-
TURBINE	PAP TURBINE 2 C2 PAPENOO CENTRALE 2	01.01.1994	35 901 146	-26 609 992	9 291 154	-
TURBINE	PAP TURBINE 3 C2 PAPENOO CENTRALE 2	01.01.1994	42 591 624	-33 280 900	9 310 724	-
TURBINE	PAP DISTRIBUTEUR MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	2 617 167	-785 148	1 832 019	-
TURBINE	PAP HYDRAULIQUE+VANNE MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	2 651 389	-795 416	1 855 973	-
TURBINE	PAP VANNE PIED/BAC HYDRAULIQUE GR3 PAPENOO 2	01.09.2019	38 247 300	-10 199 490	28 047 810	-
TURBINE	PAP LIGNE D'ARBRE MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	11 170 333	-3 351 102	7 819 231	-
TURBINE	PAP ROUE 1 T2 C2 PAPENOO CENTRALE 2	01.01.1994	7 532 518	-7 532 518	0	-
TURBINE	PAP ROUE 2 T2 C2 PAPENOO CENTRALE 2	01.01.1994	7 532 518	-7 532 518	0	-
TURBINE	PAP ROUE TURBINE MAROTO HYDROMAX PAPENOO 2	01.01.2019	12 244 364	-3 673 308	8 571 056	-
TURBINE	PAP VANNE PIED/BAC HYDRAULIQUE GR1 PAPENOO 2	31.12.2023	40 624 967	-2 031 248	38 593 719	-
TURBINE	PAP VANNE PIED/BAC HYDRAULIQUE GR2 PAPENOO 2	31.12.2023	51 232 040	-2 561 602	48 670 438	-
TURBINE	PAP ROUE 1 T3 C2 PAPENOO CENTRALE 2	31.12.2023	36 534 986	-1 826 749	34 708 237	-
TURBINE	PAP ROUE 2 T3 C2 PAPENOO CENTRALE 2	31.12.2023	36 534 980	-1 826 749	34 708 231	-
TURBINE	PAP ROUE 1 T1 C2 PAPENOO CENTRALE 2	31.12.2023	42 719 456	-2 135 973	40 583 483	-
TURBINE	PAP ROUE 2 T1 C2 PAPENOO CENTRALE 2	31.12.2023	42 719 455	-2 135 973	40 583 482	-
TURBINE			676 089 448	-285 476 515	390 612 933	4 353 176
			10 712 829 475	-5 844 220 594	4 868 608 881	1 609 607 752

5.3 Suivi du programme contractuel d'investissement

Le réalisé de l'année

Avancement global du programme de réhabilitation des barrages

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 milliards CFP, dont 3 milliards CFP déjà dépensés depuis 2007.

Les barrages en cours de réhabilitation à date sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

Barrage Vainavenave à Papeno'o

Les travaux de réhabilitation du barrage de Vainavenave (phase 1) ont démarré en novembre 2020 et se sont achevés en novembre 2021.

Les travaux de nouveau muret de crête rehaussé avec dalle de circulation en crête et vanne wagon pour l'accès à l'évacuateur de crues, de plateforme amont bétonnée de l'évacuateur de crues, de réalisation d'une rampe d'accès bétonnée en crête, et de nouveau gué de vidange ont été réalisés.

Pour l'année 2024, les travaux de protection de talus rive droite sous l'évacuateur de crues étaient programmés mais n'ont pu être réalisés, ils sont reportés sur l'année à venir.

La mise en place de l'auscultation du barrage par repères de nivellement reste également à réaliser.

5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

HAUTE PAPENOO - PAPENOO 1

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	29	475 192 922	31 126 903		506 319 825
2017	28	506 319 825	31 126 903	0	537 446 727
2018	27	537 446 727	31 126 903	-1 012 202	567 561 428
2019	26	567 561 428	31 126 903	-10 071 805	588 616 525
2020	25	588 616 525	31 126 903	-14 876 935	604 866 493
2021	24	604 866 493	31 126 903	-2 771 380	633 222 016
2022	23	633 222 016	31 126 903	-598 537	663 750 381
2023	22	663 750 381	31 126 903	-2 521 954	692 355 330
2024	21	692 355 330	31 126 903	-13 081 397	710 400 835

HAUTE PAPENOO - PAPENOO 2

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	29	382 692 198	56 243 593		438 935 791
2017	28	438 935 791	56 243 593		495 179 385
2018	27	495 179 385	56 243 593		551 422 978
2019	26	551 422 978	56 243 593		607 666 572
2020	25	607 666 572	56 243 593		663 910 165
2021	24	663 910 165	56 243 593		720 153 758
2022	23	720 153 758	56 243 593		776 397 352
2023	22	776 397 352	56 243 593		832 640 945
2024	21	832 640 945	56 243 593		888 884 539

Les dépenses en lien avec le fonds de maintenance des conduites forcées réalisées en 2024 concernent, en aval du pont Pufau sur la rivière Vaitamanu, la réfection du gué des chasseurs protégeant la conduite forcée Papeno'o 1.



5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments
- Turbines
- Electricité de puissance
- Electricité de commande
- Composants renouvelables associés aux barrages
- Appendice
- Ponts

Il est important de prendre en considération que les travaux sont et seront réalisés en fonction :

- De la pluviométrie, de sorte à limiter les pertes de productible ;
- De la capacité de l'entreprise à étudier, puis mettre en œuvre et/ou suivre les travaux ;
- De la capacité des prestataires et des sous-traitants locaux.

5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019.

Ce plan est en cours de révision, la très forte augmentation des coûts enregistrée à la suite des crises "Covid" et "guerre d'Ukraine" si elle devait se maintenir, serait de nature à bouleverser le chiffrage du plan.

	Plan du 25/04/2019 période 2018 à 2045	Revision 2022 période 2023 à 2045
plan du 25/04/2019 soumis au concédant 2018 à 2045	4 497 211 696	4 497 211 696
réajustement 2018		104 886 598
réajustement 2019		170 481 018
réajustement 2020		-
réajustement 2022		- 275 367 616
réajustement 2023		288 446 731
plan actualisé		4 785 658 427
réalisé 2018		- 83 121 496
réalisé 2019		- 44 928 318
réalisé 2020		- 38 066 423
réalisé 2021		- 8 769 196
réalisé 2022		-
réalisé 2023		- 355 084 000
réalisé 2024		- 98 087 572
réalisé cumul		- 628 057 005
reste à faire	-	4 157 601 423

Total Renouvellement	Reste à faire
Bâtiment	964 068 174
Turbine	768 386 757
Elec de Puissance	834 236 497
Elec de Commande	325 345 162
Telecom	276 572 962
Barrage & composants associés	431 647 683
Pistes & Ponts	280 452 305
Appendice	196 027 753
Autre composant	80 864 130
	4 157 601 423

5.5.2 Le réalisé de l'année

Les dépenses de renouvellement engagées en 2024 concernent au cours du premier semestre de l'année la centrale Papeno'o 1.

Le renouvellement du bac hydraulique de la turbine 1 a d'abord été effectué (environ 23 MCFP). Immédiatement, des dysfonctionnements sont apparus, en termes notamment de vitesse de fermeture du vannage de la turbine. Une fuite d'huile à l'intérieur du bac hydraulique a également fait l'objet d'une intervention de remplacement de la pièce défectueuse.



Le renouvellement de la vanne de pied de la turbine 1 de la centrale Papeno'o 1 a ensuite suivi (environ 22 MCFP).





Sur le second semestre de l'année, les dépenses de renouvellement ont concerné la turbine 2 de la centrale Papeno'o 2, où les roues ont été renouvelées et les injecteurs et les déflecteurs ont été révisés (environ 83 MCFP).





5.5.3 Plan de renouvellement

(KXPF)	RAF AU 31 12 2024	2 025	2 027	2 029	2 030	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041	2 042	2 044	2 045	Total
Bâtiment	-	-	-	-	-	-	-	501 675	-	410 078	143	52 172	-	-	-	-	-	-	964 068
Turbine	-	-	-	-	-	-	-	288 876	-	292 865	48 934	-	137 711	-	-	-	-	-	768 387
Elec de Puissance	347 431	-	7 496	-	-	34 320	-	47 415	-	30 264	8 699	-	-	-	8 196	15 216	335 198	-	834 236
Elec de Commande	76 448	3 938	2 823	71 442	-	-	-	-	4 571	-	3 276	-	94 347	11 417	-	9 344	47 739	-	325 345
Telecom	143 244	-	-	-	-	-	-	61 711	-	-	-	-	-	-	-	-	71 618	-	276 573
Barrage & composants associés	158 409	52 043	-	-	-	-	-	221 195	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	431 648
Pistes & Ponts	35 023	-	-	-	-	-	-	20 945	-	-	83 776	-	23 454	-	-	31 012	86 242	-	280 452
Appendice	-	-	-	-	11 403	-	34 048	12 695	34 066	47 293	28 498	28 024	-	-	-	-	-	-	196 028
Autre composant	28 286	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	52 578	80 864
TOTAL	788 842	55 982	10 319	71 442	11 403	34 320	34 048	1 154 512	38 636	780 501	173 328	80 197	255 512	11 417	8 196	55 573	540 797	52 578	4 157 601

5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **72 181 310 XPF**.

5.6 Dépenses de 1er établissement

5.6.1 Le réalisé de l'exercice

Aucune nouvelle dépense de premier établissement n'a été réalisée en 2024 dans la concession de la Haute Papenoo.

5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

plan de confortement			V0	IFC prev
2025	40	Vainavenave	30 228 883	15 114 442
2025	40	Vainavenave	20 000 000	10 000 000
2029	40	Vainavenave	85 000 000	51 000 000
2031	40	Vainavenave	75 000 000	48 750 000
S/T Vainavenave			210 228 883	124 864 442
2025	40	Tahinu	92 901 735	46 450 868
2028	40	Tahinu	100 000 000	57 500 000
2029	40	Tahinu	70 000 000	42 000 000
2030	40	Tahinu	70 000 000	43 750 000
2031	40	Tahinu	100 000 000	65 000 000
2032	40	Tahinu	150 000 000	101 250 000
2033	40	Tahinu	150 000 000	105 000 000
S/T Tahinu			732 901 735	460 950 868
Haute Papenoo			943 130 618	585 815 309

5.7 Méthode relative aux charges calculées

5.7.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

Cette méthode est conforme au point 218-6 de l'arrêté 725 CM du 21 mai 2024.

5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

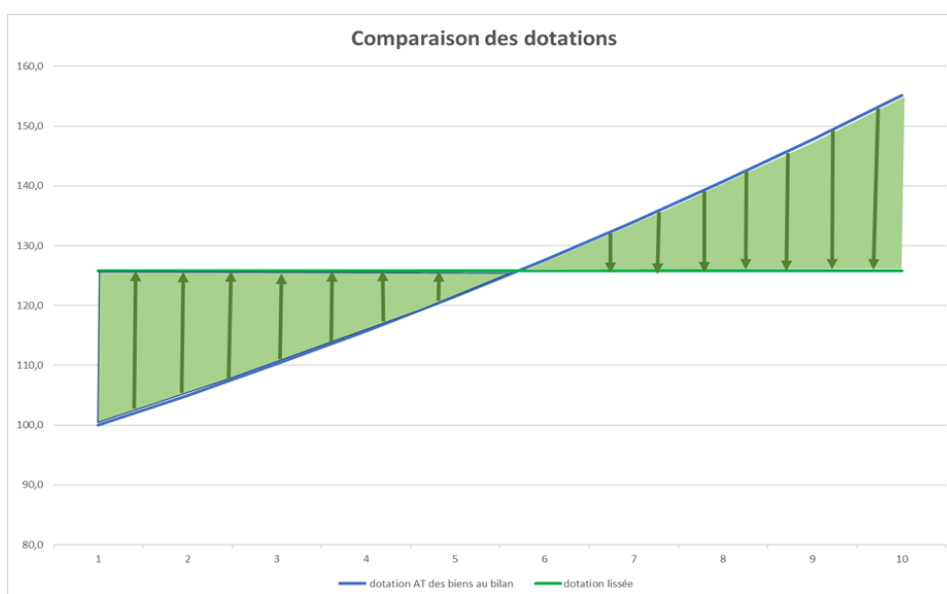
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



La courbe bleue ascendante représente les dotations à l'amortissement technique des biens au bilan. Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage.

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée. La surface verte représente « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.



5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement des biens au bilan									
VO Ouverture	9 727 200 041	9 906 512 144	9 962 495 060	10 112 531 006	10 207 716 577	9 993 600 943	9 993 600 943	10 244 631 040	10 320 755 603
acquisitions	194 834 977	83 121 496	176 129 825	124 269 999	8 769 196	-	355 084 000	98 087 572	844 823 167
régularisation ventilation renouvellement / améliorant					217 405 083				
Sortie d'immo	- 15 522 874	- 27 138 580	- 26 093 879	- 29 084 428	- 5 479 747	-	- 104 053 903	- 21 963 009	- 527 918 091
VO Clôture	9 906 512 144	9 962 495 060	10 112 531 006	10 207 716 577	9 993 600 943	9 993 600 943	10 244 631 040	10 320 755 603	10 637 660 678
- IFC biens au bilan clôture	- 1 242 881 476	- 1 253 077 312	- 1 276 700 230	- 1 495 111 349	- 1 507 619 546	- 1 481 103 602	- 1 551 307 229	- 1 609 607 752	- 1 831 533 431
- IFC biens améliorant							75 366 698	75 366 698	146 932 007
- IFC Prévis. sur renouvellement									- 150 360 370
Base amortissable	(A) 8 663 630 668	8 709 417 748	8 835 830 776	8 712 605 228	8 485 981 397	8 512 497 341	8 768 690 509	8 786 514 549	8 953 059 254
cumul doté à l'ouverture	(B) 4 614 312 594	4 753 944 252	5 424 893 838	5 551 224 836	5 578 739 696	5 689 768 807	5 807 382 496	5 836 605 198	5 949 727 296
sortie AT sur sortie immo	(C) 4			- 97 839 761	- 5 479 747	-	- 104 053 903	- 21 963 009	- 527 918 091
provisions antérieures à l'IFC	(D)	549 300 553							
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 4 049 318 074	3 406 172 943	3 410 936 938	3 259 220 153	2 912 721 448	2 822 728 534	3 065 361 915	2 971 872 359	3 531 250 049
nb années restantes	29	28	27	26	25	24	23	22	21
dotation exercice A	(E) 139 631 658	121 649 034	126 330 998	125 354 621	116 508 858	117 613 689	133 276 605	135 085 107	168 154 764
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 4 753 944 252	5 424 893 838	5 551 224 836	5 578 739 696	5 689 768 807	5 807 382 496	5 836 605 198	5 949 727 296	5 589 963 969
Mécanique de lissage des AT									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	78 470 348	157 087 945	241 457 418	328 439 229	414 543 683	473 189 008	546 682 413	592 235 754
dotations/reprises B	78 470 348	78 617 597	84 369 473	86 981 811	86 104 454	58 645 325	73 493 405	45 553 341	12 483 684
Actif/Passif de renouvellement clôture	78 470 348	157 087 945	241 457 418	328 439 229	414 543 683	473 189 008	546 682 413	592 235 754	604 719 439
dotation lissée A+B	218 102 006	200 266 631	210 700 471	212 336 432	202 613 312	176 259 014	206 770 010	180 638 449	180 638 449
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	31 857 394	14 022 019	24 455 859	26 091 820	16 368 700	- 9 985 598	20 525 398	- 5 606 163	- 5 606 163
Ecart sur moyenne cumulé	31 857 394	45 879 413	70 335 272	96 427 092	112 795 792	102 810 194	123 335 593	117 729 429	112 123 266

Traitement de l'améliorant	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VO Ouverture	-	-	-	-	-	270 809 437	378 560 422	392 073 873	392 073 873
acquisitions financement concession	-	-	-	-	53 404 354	107 750 985	13 513 451		143 130 618
régularisation ventilation renouvellement / améliorant					217 405 083				
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	-	-	-	270 809 437	378 560 422	392 073 873	392 073 873	535 204 491
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice						(69 623 713)	(5 742 985)		(71 565 309)
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	(69 623 713)	(75 366 698)	(75 366 698)	(146 932 007)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	-	-	-	-	270 809 437	308 936 709	316 707 175	316 707 175	388 272 484
cumul doté à l'ouverture	0	-	-	-	-	(10 832 377)	(23 253 391)	(36 012 251)	(48 771 112)
reste à amortir	-	-	-	-	270 809 437	298 104 332	293 453 784	280 694 923	339 501 372
nb années restantes	29	28	27	26	25	24	23	22	21
dotation exercice	-	-	-	-	10 832 377	12 421 014	12 758 860	12 758 860	16 166 732
dotations cumulées	-	-	-	-	10 832 377	23 253 391	36 012 251	48 771 112	64 937 844
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	259 977 060	285 683 318	280 694 923	267 936 063	323 334 640
Reprise lissée caducité art LP4									
caducité cpt 229 ouverture	(A) 2 032 354 438	1 962 273 250	1 892 192 063	1 822 110 875	1 752 029 688	1 681 948 500	1 611 867 313	1 541 786 125	1 471 704 938
reprise lissée	(B) (70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 1 962 273 250	1 892 192 063	1 822 110 875	1 752 029 688	1 681 948 500	1 611 867 313	1 541 786 125	1 471 704 938	1 401 623 750
Impact exercice (-) = produit	148 020 818	130 185 443	140 619 283	142 255 245	143 364 502	118 598 840	149 447 683	123 316 121	126 723 993



Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	10 637 660 678	10 637 660 678	10 641 531 376	10 641 531 376	10 668 330 214	10 672 607 563	10 672 607 563	10 685 481 581	10 698 253 449	11 131 327 287
acquisitions	-	10 318 722	-	71 441 832	11 402 794	-	34 320 272	34 047 955	1 154 512 313	38 636 478
régularisation ventilation renouvellement / améliorant										
Sortie d'immo	-	- 6 448 024	-	- 44 642 994	- 7 125 446	-	- 21 446 254	- 21 276 087	- 721 438 474	- 24 143 391
VO Clôture	10 637 660 678	10 641 531 376	10 641 531 376	10 668 330 214	10 672 607 563	10 672 607 563	10 685 481 581	10 698 253 449	11 131 327 287	11 145 820 375
- IFC biens au bilan clôture	- 1 831 533 431	- 1 832 307 335	- 1 889 807 335	- 1 995 309 656	- 2 041 625 285	- 2 155 375 285	- 2 267 779 373	- 2 385 547 356	- 3 178 048 734	- 3 196 401 061
- IFC biens améliorant	146 932 007	146 932 007	204 432 007	297 432 007	341 182 007	454 932 007	556 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007
- IFC Prévis. sur renouvellement	-	- 773 904	-	- 12 502 321	- 2 565 629	-	- 11 154 088	- 12 767 983	- 792 501 378	- 18 352 327
Base amortissable	(A) 8 953 059 254	8 956 156 048	8 956 156 048	8 970 452 566	8 972 164 286	8 972 164 286	8 973 884 215	8 973 888 100	8 614 460 561	8 610 601 321
cumul doté à l'ouverture	(B) 5 589 963 969	5 758 118 734	5 920 327 833	6 088 984 956	6 216 466 115	6 382 017 145	6 554 693 621	6 707 578 570	6 862 270 608	6 346 967 835
sortie AT sur sortie immo	(C) -	- 6 448 024	-	- 44 642 994	- 7 125 446	-	- 21 446 254	- 21 276 087	- 721 438 474	- 24 143 391
provisions antérieures à l'IFC	(D)									
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 3 363 095 285	3 204 485 339	3 035 828 216	2 926 110 604	2 762 823 617	2 590 147 141	2 440 636 848	2 287 585 616	2 473 628 427	2 287 776 876
nb années restantes		20	19	18	17	16	15	14	13	12
dotation exercice A	(E) 168 154 764	168 657 123	168 657 123	172 124 153	172 676 476	172 676 476	174 331 203	175 968 124	206 135 702	207 979 716
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 5 758 118 734	5 920 327 833	6 088 984 956	6 216 466 115	6 382 017 145	6 554 693 621	6 707 578 570	6 862 270 608	6 346 967 835	6 530 804 161

Mécanique de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	604 719 439	617 203 123	629 184 448	641 165 774	649 680 069	657 642 042	665 604 014	671 911 259	676 581 583	651 084 330
dotations/reprises B	12 483 684	11 981 325	11 981 325	8 514 295	7 961 972	7 961 972	6 307 245	4 670 324	- 25 497 254	- 27 341 267
Actif/Passif de renouvellement cloture	617 203 123	629 184 448	641 165 774	649 680 069	657 642 042	665 604 014	671 911 259	676 581 583	651 084 330	623 743 062
dotation lissée A+B	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163
Ecart sur moyenne cumulé	106 517 103	100 910 939	95 304 776	89 698 613	84 092 450	78 486 286	72 880 123	67 273 960	61 667 796	56 061 633

Traitement de l'améliorant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
VO Ouverture	535 204 491	535 204 491	535 204 491	635 204 491	790 204 491	860 204 491	1 035 204 491	1 185 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491
acquisitions financement concession	-	-	100 000 000	155 000 000	70 000 000	175 000 000	150 000 000	150 000 000	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant										
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	535 204 491	535 204 491	635 204 491	790 204 491	860 204 491	1 035 204 491	1 185 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491
Financements tiers cumul	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
- IFC améliorant exercice	-	-	(57 500 000)	(93 000 000)	(43 750 000)	(113 750 000)	(101 250 000)	(105 000 000)	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(146 932 007)	(146 932 007)	(204 432 007)	(297 432 007)	(341 182 007)	(454 932 007)	(556 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
base amortissable	388 272 484	388 272 484	430 772 484	492 772 484	519 022 484	580 272 484	629 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484
cumul doté à l'ouverture	(64 937 844)	(81 104 576)	(97 271 308)	(115 799 151)	(137 974 053)	(161 789 580)	(189 688 440)	(221 069 443)	(255 911 985)	(290 754 526)
reste à amortir	323 334 640	307 167 908	333 501 176	376 973 333	381 048 431	418 482 904	439 334 044	452 953 041	418 110 499	383 267 958
nb années restantes	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11
dotation exercice	16 166 732	16 166 732	18 527 843	22 174 902	23 815 527	27 898 860	31 381 003	34 842 542	34 842 542	34 842 542
dotations cumulées	81 104 576	97 271 308	115 799 151	137 974 053	161 789 580	189 688 440	221 069 443	255 911 985	290 754 526	325 597 068
V'o - fin tiers - IFC - dotations	307 167 908	291 001 176	314 973 333	354 798 431	357 232 904	390 584 044	407 953 041	418 110 499	383 267 958	348 425 416

Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 1 401 623 750	1 331 542 563	1 261 461 375	1 191 380 188	1 121 299 000	1 051 217 813	981 136 625	911 055 438	840 974 250	770 893 063
reprise lissée	(B) (70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 1 331 542 563	1 261 461 375	1 191 380 188	1 121 299 000	1 051 217 813	981 136 625	911 055 438	840 974 250	770 893 063	700 811 875

Impact exercice (-) = produit	126 723 993	126 723 993	129 085 104	132 732 163	134 372 788	138 456 121	141 938 264	145 399 803	145 399 803	145 399 803
--------------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------



Traitement de l'existant y/c renouvellement	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
Amortissement des biens au bilan										
VO Ouverture	11 145 820 375	11 438 597 164	11 503 614 895	11 533 697 880	11 629 543 957	11 633 826 705	11 636 901 043	11 657 747 126	11 657 747 126	11 860 607 874
acquisitions	780 500 641	173 327 880	80 196 893	255 511 801	11 417 189	8 195 739	55 572 649	-	540 797 459	52 577 638
régularisation ventilation renouvellement / améliorant										
Sortie d'immo	- 487 723 851	- 108 310 150	- 50 113 909	- 159 665 724	- 7 134 440	- 5 121 402	- 34 726 565	-	- 337 936 711	- 32 855 025
VO Clôture	11 438 597 164	11 503 614 895	11 533 697 880	11 629 543 957	11 633 826 705	11 636 901 043	11 657 747 126	11 657 747 126	11 860 607 874	11 880 330 487
- IFC biens au bilan clôture	- 3 792 591 621	- 3 927 339 852	- 3 989 201 721	- 4 189 327 314	- 4 197 604 775	- 4 203 956 473	- 4 253 561 124	- 4 253 561 124	- 4 752 905 365	- 4 804 168 562
- IFC biens améliorant	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007	661 182 007
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 596 190 560	- 134 748 232	- 61 861 868	- 200 125 593	- 8 277 462	- 6 351 698	- 49 604 651	-	- 499 344 241	- 51 263 197
Base amortissable	(A) 8 307 187 551	8 237 457 050	8 205 678 166	8 101 398 650	8 097 403 937	8 094 126 577	8 065 368 009	8 065 368 009	7 768 884 516	7 737 343 932
cumul doté à l'ouverture	(B) 6 530 804 161	6 269 491 034	6 391 878 236	6 574 753 557	6 655 989 379	6 890 279 772	7 126 952 011	7 335 511 087	7 578 796 728	7 504 872 267
sortie AT sur sortie immo	(C) - 487 723 851	- 108 310 150	- 50 113 909	- 159 665 724	- 7 134 440	- 5 121 402	- 34 726 565	-	- 337 936 711	- 32 855 025
provisions antérieures à IFC	(D)									
reste à amortir	(A) - (B) - (C) - (D) 2 264 107 241	2 076 276 165	1 863 913 839	1 686 310 817	1 448 548 999	1 208 968 207	973 142 564	729 856 923	528 024 499	265 326 691
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotation exercice A	(E) 226 410 724	230 697 352	232 989 230	240 901 545	241 424 833	241 793 641	243 285 641	243 285 641	264 012 250	265 326 691
dotations cumulées	(B) + (C) + (D) + (E) 6 269 491 034	6 391 878 236	6 574 753 557	6 655 989 379	6 890 279 772	7 126 952 011	7 335 511 087	7 578 796 728	7 504 872 267	7 737 343 932

Mécanisme de lissage des AT										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	623 743 062	577 970 787	527 911 883	475 561 102	415 298 005	354 511 621	293 356 428	230 709 236	168 062 043	84 688 242
dotations/reprises B	- 45 772 276	- 50 058 903	- 52 350 781	- 60 263 097	- 60 786 385	- 61 155 193	- 62 647 192	- 62 647 192	- 83 373 801	- 84 688 242
Actif/Passif de renouvellement clôture	577 970 787	527 911 883	475 561 102	415 298 005	354 511 621	293 356 428	230 709 236	168 062 043	84 688 242	0
dotation lissée A+B	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449	180 638 449
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163	- 5 606 163
Ecart sur moyenne cumulé	50 455 470	44 849 306	39 243 143	33 636 980	28 030 817	22 424 653	16 818 490	11 212 327	5 606 163	-

Traitement de l'améliorant	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
VO Ouverture	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491
acquisitions financement concession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
régularisation ventilation renouvellement / améliorant										
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491	1 335 204 491
Financements tiers cumul	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)	(661 182 007)
base amortissable	0%	0%	0%	0%	0%	100%	200%	300%	400%	500%
cumul doté à l'ouverture	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484	674 022 484
reste à amortir	(325 597 068)	(360 439 610)	(395 282 151)	(430 124 693)	(464 967 234)	(499 809 776)	(534 652 318)	(569 494 859)	(604 337 401)	(639 179 942)
nb années restantes	348 425 416	313 582 874	278 740 333	243 897 791	209 055 250	174 212 708	139 370 166	104 527 625	69 685 083	34 842 542
dotation exercice	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
dotations cumulées	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542	34 842 542
Vo - fin tiers - IFC - dotations	360 439 610	395 282 151	430 124 693	464 967 234	499 809 776	534 652 318	569 494 859	604 337 401	639 179 942	674 022 484
	313 582 874	278 740 333	243 897 791	209 055 250	174 212 708	139 370 166	104 527 625	69 685 083	34 842 542	-

Reprise lissée caducité art LP4										
caducité cpt 229 ouverture	(A) 700 811 875	630 730 688	560 649 500	490 568 313	420 487 125	350 405 938	280 324 750	210 243 563	140 162 375	70 081 188
reprise lissée	(B) (70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)	(70 081 188)
caducité cpt 229 clôture	(A) + (B) 630 730 688	560 649 500	490 568 313	420 487 125	350 405 938	280 324 750	210 243 563	140 162 375	70 081 188	-

Impact exercice (-) = produit	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803	145 399 803
-------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2024 et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler	IFC prévisionnelle sur plan confortement	Total IFC
Pièces sécurité	-	-		-
Terrain	-	-		-
Batiment	49 782 755	762 917 999		812 700 754
Turbine	4 353 176	583 002 741		587 355 917
Elec de Puissance	769 436	381 721 772		382 491 208
Elec de Commande	-	140 598 479		140 598 479
Telecom	4 469 548	60 875 512		65 345 060
Barrage	689 469 508	256 236 942	585 815 309	1 531 521 759
Piste et Pont	272 961 802	248 201 297		521 163 099
Conduite Forcee	587 801 527	95 641 071		683 442 598
Appendice	-	79 549 689		79 549 689
Autre composant	-	-		-
TOTAL	1 609 607 752	2 608 745 501	585 815 309	4 804 168 562

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Etats des engagements à incidence financière

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative

ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE

1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

2- Convention de fourniture d'hydroélectricité

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1^{er} mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

3- Accord de puissance garantie

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.

La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

4- Convention de prestation de conduite

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

5- Convention d'assistance administrative

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2024, les montants facturés se sont élevés à 130.415.211 CFP et inclus l'assistance informatique.